

plus longtemps le ministère actuel, constitue un intérêt certain pour sa cause. Lorsque cette Chambre s'occupait de fixer les limites des différentes circonscriptions électorales d'Ontario, de manière à faire reposer la représentation de chaque comté sur une base de 21,000 de population, le *Reformer* de Norfolk-Nord, qu'on dit être l'organe de l'honorable monsieur, prétendait que lorsque la chose se ferait, la population d'Ontario serait exaspérée et ferait ..... quoi ? Voici dans quels termes les réformistes traitaient la question :

Bien que le bill du remaniement électoral (*Gerrymandering*) soit l'acte le plus méprisable et le plus lâche d'une vie déjà souillée par tout ce qu'il y a de sale, de bas, de méprisable et de frauduleux .....

Quelle charmante combinaison d'adjectifs.

..... nous regarderions comme une bénédiction si elle était couronnée par un acte qui placera notre chère province d'Ontario dans la grande communauté des États-Unis d'Amérique.

C'est un sentiment loyal. Ce chant de deuil commence sur le ton larmoyant qui a rendu fameux les honorables députés de la gauche et se soutient jusqu'à la reprise du chœur, puis le style de l'écrivain reprend son cours naturel, il félicite la population d'Ontario de ce que ce bill aura pour effet de la jeter dans les bras des États-Unis. Pourquoi l'honorable représentant de Norfolk-Nord et chacun des membres de la gauche qui soutiennent un journal de ce genre, n'ont-ils pas dénoncé cet article, comme l'aurait fait des hommes honorables et loyaux. Ils ne peuvent fermer les yeux sur cet article, car il a été placé devant le public et lu de tous côtés. Je ne sais si ce journal exprime l'opinion des membres de la gauche, comme corps, ou même encore celle d'aucun d'entre eux, mais tout ce que je puis dire, c'est que cet écrit a été mis sous les yeux du public, qu'il a été lu aux États-Unis, et qu'il leur montre que nous sommes un peuple mécontent, que nous n'aimons ni le Canada, ni nos institutions, que nous serions trop heureux de trancher le nœud gordien qui nous lie à la mère-patrie et de nous unir aux États-Unis.

M. CASGRAIN : Qu'avez-vous à dire sur le fer en gueuse ?

M. WOODWORTH : L'honorable député a tant entendu sur la question du fer en gueuse, qu'il ne s'est pas levé pour dire un mot à ce sujet. Les honorables députés de la gauche ont évoqué des esprits dans les vastes profondeurs, mais ils n'ont pas pu les faire apparaître de nouveau. Ils en ont évoqué un trop grand nombre. Ils ont produit un tel amas de preuves et de faits que l'honorable député de l'Islet lui-même, avec son calme inaltérable, son sang-froid, sa grande habileté et la parfaite distinction de son extérieur, ne peut dire un mot après les discours de l'honorable ministre des Finances, l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, et l'honorable ministre des Chemins de fer, qui a parlé dans son ancien style, comme l'a dit l'honorable chef de l'opposition, dans ce style incisif, que connaissent déjà les honorables messieurs, et dont les paroles ont l'effet du commandement de Josué, lorsqu'il ordonne au soleil de s'arrêter, — et ils ont obéi.

Je ne crois pas nécessaire d'occuper les instants de la Chambre pour revenir sur ce qui a été maintes fois répété, car les canons de l'opposition sont encloués, de sorte qu'ils ressemblent, comme le disait je crois Disraeli, à des volcans éteints.

M. CHARLTON : Comme l'honorable préopinant a fait allusion à moi dans son discours, je me permettrai de dire au sujet de ses observations, que ceux des membres de la gauche de cette Chambre qui ont pris part à la discussion de la résolution qui nous est soumise, auraient été satisfaits de lui entendre dire quelques mots au sujet du fer en gueuse. Il me rappelle l'histoire de deux Irlandais qui se trouvaient dans un hôtel où un incendie se déclara, et qui se sauvèrent en toute hâte, sans prendre le temps de se vêtir convenablement.

L'un d'eux mit son pantalon du mauvais côté et se sauva en sautant d'une fenêtre. L'autre désirant s'assurer de l'état de son ami lui demanda : "Est-tu mort," ce à quoi l'autre répondit : "Non, mais je suis fatalement entortillé." Tel a été le caractère du discours de l'honorable député. Il manque entièrement de logique, il ne se rapporte en rien à la question soumise à la Chambre, et l'on peut dire qu'au point de vue parlementaire l'honorable député s'est fatalement entortillé. L'honorable monsieur, procédant par insinuation, a fait entendre que j'étais partisan de l'annexion. Il m'est arrivé de naître aux États-Unis. Comme je l'ai déjà dit, je ne veux nullement être tenu responsable de cette circonstance. Je n'ai même pas été consulté à ce sujet. Je dois dire que bien que cet événement ait été l'un des plus importants dans ma vie, je n'en ai nul souvenir, et par conséquent je ne dois pas en être tenu responsable.

M. WOODSWORTH : Ce journal appuyait votre candidature à cette élection.

M. CHARLTON : J'en arrive à ce point. Je réside au Canada depuis environ trente-cinq ans, je me suis efforcé de remplir mes devoirs de sujet et de citoyen, et je suppose que je demeure depuis assez longtemps dans le pays pour être naturalisé par le fait du temps. Je ne pense pas avoir jamais de ma vie exprimé des sentiments favorables à l'annexion, et je suis parfaitement dévoué — bien que je le dise moi-même — aux institutions du pays. Je désavoue et je répudie l'insinuation de l'honorable député — insinuation faite sans raisons, sans motifs plausibles — insinuation méprisable, diffamatoire et lâche. Lorsque pour la première fois je me suis porté candidat dans ce pays, en 1872, le parti auquel appartient l'honorable monsieur a voulu me faire du tort au moyen d'insinuations de ce genre, mais jamais depuis cette tentative n'a été renouvelée dans le comté — on voyait qu'elle était inutile. Parlons maintenant de ce journal. Il n'est pas publié dans ma division, et je ne suis pas responsable des opinions de son rédacteur, ni de celle d'aucun autre rédacteur du pays. Ces opinions ont été émises peu de temps avant les dernières élections ; j'en ai décliné la responsabilité, et comme je le fais aujourd'hui, je n'ai manifesté pour elles aucune sympathie ; ainsi donc, la tentative faite par l'honorable député pour mêler à cette discussion une affaire purement personnelle et une accusation contre moi aussi méprisable que celle-là, n'est pas de nature, j'en suis convaincu, à l'élever beaucoup dans l'estime de cette Chambre.

Il est ordonné que la résolution soit rapportée.

A six heures, la séance est levée.

### Séance du soir.

#### RÉMUNÉRATION DE LA MILICE ACTIVE.

M. CARON : Je propose que la Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions présentées (18 avril) relatives à la solde des officiers et soldats de la milice active pour chaque jour d'exercice de trois heures, en vertu de la section 45 du bill (No 31) pour refondre et amender les lois relatives à la milice du Canada.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité.

(En comité.)

M. CARON : Les résolutions que j'ai l'honneur de soumettre à la considération du comité proposent de fixer d'après le grade la solde de la milice du Canada. Le changement que je propose maintenant s'applique seulement aux corps des villes. En vertu des arrêtés du conseil depuis 1868, les bataillons ruraux qui ont fait du service dans les différents camps de manœuvres, ont été payés suivant le grade, et les honorables députés qui connaissent l'organisation de la milice me comprendront si je dis qu'il n'existe